

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
FRAIS DE DÉPLACEMENT
 Exercice 2016-2017

OBJET DU DÉPLACEMENT	RAPPORT DE FRAIS Frais remboursés directement à l'employé ¹	HÉBERGEMENT	TRANSPORT ²	ALLOCATION DE SÉJOUR (DÉCRET)	TOTAL
Frais de déplacement pour les séances publiques d'information tenues dans le cadre des mandats d'information et de consultation du dossier par le public	3 079,00 \$	4 131,20 \$	4 045,70 \$	0,00 \$	11 255,90 \$
Frais de déplacement du personnel pour la tenue des séances publiques dans le cadre des mandats d'enquête et d'audience publique et des rencontres dans le cadre des mandats d'enquête avec médiation	10 382,76 \$	21 243,84 \$	27 709,16 \$	0,00 \$	59 335,76 \$
Frais de déplacement des commissaires externes affectés à des mandats d'enquête et d'audience publique pour la tenue des séances publiques et pour les réunions de commission	16 423,33 \$	13 794,36 \$	10 097,95 \$	0,00 \$	40 315,64 \$
Allocations de séjour prévues au décret de nomination de trois membres à temps plein	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	36 275,81 \$	36 275,81 \$
Frais de déplacement du personnel pour la participation à des formations, congrès ou colloques	1 297,14 \$	940,30 \$	824,50 \$	0,00 \$	3 061,94 \$
Autres frais de déplacement dans le cadre de rencontre - Commissaires externes	1 232,46 \$	0,00 \$	73,52 \$	0,00 \$	1 305,98 \$
Autres frais de déplacement dans le cadre des fonctions du personnel	359,96 \$	0,00 \$	330,19 \$	0,00 \$	690,15 \$
TOTAL	32 774,65 \$	40 109,70 \$	43 081,02 \$	36 275,81 \$	152 241,18 \$

Note:

Le total des frais de déplacement de l'organisme est déjà diffusée sur une base trimestrielle sur le site Internet du BAPE en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 16). Pour les fins de votre demande, les données ont été ventilées par type de frais.

Les données ventilées par corps d'emploi ou par région ne sont toutefois pas disponibles.

¹ Ces frais correspondent aux dépenses remboursées directement aux employés.

Repas, indemnités forfaitaires et autres frais de subsistance = 21 156 \$

Indemnité kilométrique = 6 376 \$ autorisé quasi exclusivement pour les commissaires externes

Autres frais de transport (location véhicule, essence, train, autocar, taxi et stationnement) = 5 444 \$

² Les frais de transports incluent les locations de véhicules et la dépense d'essence s'y rattachant, les déplacements en train, autocar, taxi ainsi que les frais de stationnement pour les divers déplacements effectués à travers le Québec. Ils peuvent inclure des frais de déplacement en avion lorsque requis. En 2016-2017, les frais de transport en avions commerciaux ou nolisés s'élève à 26 614 \$

À titre indicatif, en 2016-2017, le BAPE s'est déplacé à : Alma, Bécancour, Boucherville, Brownsburg-Chatham, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Franquelin, Gatineau, Godbout, Lévis, Malartic, Montréal, Paspédiac, St-Jean sur Richelieu, Sherbrooke, Sorel-Tracy, Tadoussac, Terrebonne, Val-d'Or dans le cadre des 18 séances d'information tenues pour les périodes d'information et de consultation du dossier par le public et des 50 séances publiques tenues pour les mandats d'enquête et d'audience publique.